

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-33

Objet de la délibération
Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et du Département pour l'extension et remise à niveau de la vidéoprotection

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 17/04/2026

Et

Publication ou notification du :
17/04/2026

L'an 2026 et le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; Brigitte JACQUARD ; LAMMENS Marielle ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Mme Agnès TABARY

Absent(s) excusé(s) : M Vincent KAISER

A été nommé(e) secrétaire : M Michel ODDOS

Objet de la délibération : **Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et du Département des Yvelines pour l'extension et remise à niveau de la vidéoprotection**

Dans le cadre de sa politique de sécurité publique et de prévention de la délinquance, la commune poursuit ses efforts visant à améliorer et moderniser son dispositif de vidéoprotection.

Au regard des préconisations émises par les services de gendarmerie dans le cadre d'un diagnostic de sûreté, il apparaît nécessaire de procéder au remplacement de certains équipements existants ainsi qu'à la mise à niveau du système actuellement en place.

VU la délibération n° 2020-56 du 05 juillet 2020 autorisant la vidéoprotection sur la commune,

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel global est estimé à 27 335,88 € HT pour l'année 2026, la commune envisage de solliciter le soutien financier du Département des Yvelines et de la Région Île-de-France, dans le cadre des dispositifs d'aide à l'équipement en vidéoprotection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la réalisation du projet de remplacement de 9 caméras et de remise à niveau du système de vidéo protection urbaine déjà en place, conformément aux préconisations faites par la gendarmerie dans le cadre de son diagnostic de sûreté,

DE SOLLICITER les subventions suivantes :

- auprès de la Région Île-de-France une subvention au taux maximum (30 %), soit 8 080,76 € HT,
- auprès du Département des Yvelines, une subvention au taux maximum (50 %), soit 13 664,73 € HT,

Pour aider au financement de l'opération dont l'enveloppe prévisionnelle globale est fixée à 27 335,88 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 078-217801893-20260414-2026_033V2-DE



Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Michel ODDOS